Volume 9 | Issue 1

Article 11

Date originale: 30 avril 2013

Date de la traduction : 4 août 2014

# Démocratie par tirage au sort multi-corps : leçons athéniennes pour l'époque moderne.

Auteur: Terrill G.Bouricius

New Democracy Institute, Terrybour@gmail.com

Traducteur: Laurent GARNIER Penseur libre, lgpm@hushmail.com

Suivez cela et des travaux supplémentaires sur : http://www.publicdeliberation.net/jpd

Part de l'histoire ancienne, Grecs et Romains à travers l'antiquité tardive, modèles et méthodes communes, d'autres science politique communes, l'élaboration des politiques, analyses, et évaluations communes, l'histoire de la politique, de la théorie, et des méthodes communes, histoire politique commune, et la théorie politique commune.

#### Citation recommandée

Bouricius, Terrill G. (2013) "Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day", *Journal of Public Deliberation*: Vol. 9: Iss. 1, Article 11.

Disponible sur: http://www.publicdeliberation.net/jpd/vol9/iss1/art11

Cet essai vous est présenté pour un accès libre et ouvert par Public Deliberation. Il a été accepté pour inclusion dans le Journal of Public Deliberation par l'administrateur de Public Deliberation.

Démocratie par tirage au sort multi-corps : leçons athéniennes pour l'époque moderne.

#### Résumé

La démocratie athénienne mature classique est présentée comme un système représentatif, plutôt que sous la forme communément appelée «démocratie directe». Vu de cette façon, le problème d'échelle communément admis dans l'application de la démocratie athénienne aux états-nations modernes est résolu, et les principes pratiques du modèle athénien de la démocratie demeurent pertinents aujourd'hui. Le rôle clé du tirage au sort (sélection par tirage au sort) pour constituer de multiples corps délibérants est expliqué. Cinq dilemmes rencontrés par les propositions modernes pour l'utilisation du tirage au sort sont examinés. Enfin, un nouveau modèle pour légiférer, utilisant plusieurs corps désignés est présenté, qui résout ces dilemmes et qui peut être mis en oeuvre de nombreuses façons, du petit ajout à un système existant jusqu'à une réforme plus fondamentale, comme le remplacement d'une ou deux chambres élues d'une législature.

#### Mots-clés

démocratie, tirage au sort, sélection aléatoire, innovation, demarchy (néologisme), Athènes, représentation

#### Remerciements (de l'auteur)

Je tiens à remercier John Gastil, Ethan Leib et spécialement David Schecter pour les informations utiles pour affiner cet article.

#### Remerciements (du traducteur)

Je tiens à remercier l'auteur Terrill Bouricius pour cet article, qui je l'espère changera l'avenir du monde, le *Journal of Public Deliberation* qui permet sa lecture et son téléchargement en ligne et gratuitement. Je tiens également à les remercier pour avoir accepté de me confier cette traduction. Enfin, je souhaiterais remercier David VAN REYBROUCK pour avoir écrit le livre *Contre les élections* (actes sud février 2014) dans lequel il présente le travail de Terrill Bouricius; et je tiens à remercier mon père de me l'avoir prêté et ma mère pour son amour.

# Table des matières

1	Dér	nocratie athénienne réinterprétée	3	
	1.1	Modèle athénien : la démocratie représentative non-électorale	3	
	1.2	La question de l'échelle	5	
	1.3	Multiples corps	7	
2	Pro	positions modernes de tirage au sort et leurs problèmes	8	
	2.1	Propositions modernes de tirage au sort	8	
	2.2	Motivation pour participer	9	
	2.3	Cinq dilemnes de conception de tirage au sort	10	
3	Une proposition pour un système législatif basé sur le tirage au sort 1			
	3.1	Aperçu	11	
	3.2	Réglage de l'agenda (Conseil de l'Agenda et pétitions)	11	
	3.3	Élaboration des projets (Groupes d'Intérêt)	13	
	3.4	Examiner les projets de loi (Commissions d'Examen)	14	
	3.5	Le vote sur les projets de loi (Jury Politique)	16	
	3.6	Fixer les règles de la procédure (Conseil du Règlement)	18	
	3.7	L'application des règles (Conseil de Surveillance)	18	
4	Cor	nclusion	19	

### Introduction

Un certain nombre de chercheurs ont proposé des réformes démocratiques qui utilisent la sélection aléatoire (tirage au sort) pour former des corps délibérants (mini publics). Les défenseurs du tirage au sort regardent souvent en arrière vers la démocratie athénienne classique comme source d'inspiration. Cependant, la plupart des théoriciens politiques rejettent la démocratie athénienne en disant qu'elle ne peut pas apporter de leçons pratiques pour les états-nations modernes, en raison de la question d'échelle. Je ferai valoir que certaines pratiques et principes démocratiques athéniens peuvent relever le défi de l'échelle, et qu'ils peuvent être utilisés pour concevoir des systèmes législatifs qui sont supérieurs à tout système législatif utilisé par les démocraties représentatives modernes. Mon intention n'est pas d'idéaliser la démocratie athénienne — il s'agissait d'une société qui a tenu les esclaves, les femmes exclus de la citoyenneté, et a créé un empire par la conquête d'autres citésétats. Cependant, je ferai valoir que certains aspects de la démocratie athénienne contiennent de précieuses leçons pour la réforme des gouvernements actuels.

Les trois pratiques athéniennes clés étaient :

- 1. le choix des législateurs et d'autres corps délibérants par tirage au sort plutôt que par l'élection;
- 2. la répartition des tâches législatives entre plusieurs corps, chacun avec ses caractéristiques particulières;
- 3. l'utilisation à la fois de corps intérimaires et de corps en cours à durée déterminée dans les processus de prise de décision.

Cette structure permet une performance optimale en faisant correspondre les tâches législatives aux caractéristiques propres à chaque type de corps, tout en minimisant la possibilité pour le pouvoir de thésaurisation et la corruption.

Les principes démocratiques athéniens clés qui sous-tendent le système que je vais proposer sont :

- le principe d'égalité politique (isonomia)
- le droit de s'exprimer et de contribuer (isegoria)
- la croyance en la capacité d'une section de personnes pour délibérer, des arguments de poids, et prendre des décisions raisonnables

# 1 Démocratie athénienne réinterprétée

#### 1.1 Modèle athénien : la démocratie représentative non-électorale.

Nous apprenons à l'école que le système athénien était une forme de démocratie "directe", où les citoyens prenaient des décisions dans des assemblées en face-à-face, sans représentants. Nous apprenons que, bien que ce genre de système pourrait fonctionner sur une petite échelle, comme une réunion de ville de la Nouvelle Angleterre (BRYAN 2003), il serait impossible pour une grande ville, et encore moins une nation. <sup>1</sup> Nous sommes amenés à la conclusion qu'il n'y a pratiquement rien de la démocratie athénienne que nous pouvons utiliser aujourd'hui au-delà de sa valeur d'inspiration. Toutefois, un examen attentif des faits de la démocratie athénienne, et de comment les Athéniens l'ont amélioré sur près de 200 ans <sup>2</sup> révèle une histoire très différente.

La démocratie athénienne — en particulier la démocratie mature après 403 avant notre ère, comme décrite dans Athenian Democracy in the Age of Demosthenes de Hansen (Hansen 1999) était fondamentalement représentative plutôt que directe. À aucun moment, plus qu'une petite fraction de l'ensemble des citoyens de sexe masculin d'Athènes ne se réunissaient pour voter. La place de l'Assemblée populaire de la réunion ne pouvait contenir que 6 000 et plus tard peut être 8 000, sur un total estimé de 30 000 à 60 000 citoyens éligibles. Ainsi, l'Assemblée du peuple était un échantillon des demos. Mais les décisions qui y étaient prises étaient traitées comme si la totalité des demos avaient voté.

Qui plus est, la plupart des décisions gouvernementales n'étaient pas faites par l'Assemblée du peuple, mais par des petits groupes représentatifs de citoyens. Ces représentants n'étaient pas élus. Ils étaeint choisis par tirage au sort.

<sup>1.</sup> Certains partisans de la démocratie directe s'accrochent au référendum comme l'analogue le plus proche (bien que cela ne soit pas la délibération essentielle pour le modèle athénien face-àface). Certains proposent des façons novatrices d'utiliser les télécommunications et l'Internet pour résoudre ce problème d'échelle. Mais comme Robert DAHL l'a fait remarquer dans son livre concis After the revolution? Authority in a good society, comme le nombre de participants grossit, il en va de même de la quantité de temps nécessaire pour permettre même à un petit pourcentage d'entre eux de parler (ou d'écrire à la place, pour d'autres de lire ce qui a été écrit), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de temps pour toute autre activité humaine (DAHL 1970).

<sup>2.</sup> Il est fréquent d'imaginer la démocratie athénienne telle qu'elle existait au temps de PÉRICLÈS et son célèbre oraison funèbre. Toutefois, les Athéniens ont continué à faire des changements. WOODRUFF écrit dans First Democracy: The Challenge of an Ancient Idea, "Après la guerre civile ou un grand échec militaire, les Athéniens auraient ajusté leur système afin de mieux se conformer aux objectifs de la démocratie. Un exemple frappant de cela prenait la pleine puissance de la législation loin de l'Assemblée dans le quatrième siècle, et en la répartissant avec un corps de représentation" (WOODRUFF 2005).

L'Assemblée du peuple ne discutait généralement pas une question jusqu'à ce qu'elle eut été examinée par le Conseil des 500 choisis au hasard (boule). Le chercheur classique OBER a remarqué la preuve que le conseil choisi par tirage au sort était l'institution clé dans la démocratie grecque, et peut même avoir été plus au coeur de la conception grecque de la démocratie plus que l'Assemblée du peuple (OBER 2007). Les non-démocraties, comme Sparte, avaient des assemblées, mais l'agenda était contrôlé par l'aristocratie. À Athènes, le Conseil des 500 fixait l'agenda, et préparait les décrets et résolutions. Les groupes législatifs sélectionnés aléatoirement (nomothetai) de 1001 citoyens de plus de 30 ans, devaient approuver les nouvelles lois. Les tribunaux populaires (dikasteria), généralement 501, 1001 ou 1501 citoyens choisis par tirage au sort, pouvaient statuer sur l'Assemblée populaire. <sup>3</sup> Presque tous les magistrats qui ont mené l'entreprise gouvernementale ont également été choisis par tirage au sort, le plus souvent par groupes de 10 citoyens. <sup>4</sup>

Seuls quelques postes de direction spécialisés, tels que les généraux et les directeurs financiers, étaient pourvus par des élections à l'Assemblée du peuple. Les Athéniens considéraient les élections comme intrinsèquent aristocratiques, car seuls ceux qui avaient de l'argent et le statut pouvaient gagner. Pour les Athéniens, le tirage au sort était un élément essentiel de la démocratie. En fait, c'était l'opinion générale parmi les théoriciens politiques d'ARISTOTE à MONTESQUIEU et ROUSSEAU (MANIN 1997).

La démocratie athénienne n'était pas fondée sur le principe que tous les citoyens doivent participer à toutes les décisions. Cela aurait été aussi impossible à Athènes que ça l'est aujourd'hui. Cependant, il y a des principes importants et des pratiques de la démocratie athénienne qui peuvent être appliqués aujourd'hui.

Le premier principe est l'isonomia — le droit égal de tous les citoyens d'exercer leurs droits politiques. Grâce au tirage au sort, tous les citoyens qui le souhaitaient avaient une chance égale et une forte probabilité de servir dans la fonction publique. Ceci est fondamentalement différent de la chance extrêmement inégale d'être élu au bureau politique par l'élection.

Le deuxième principe est *isegoria* — tout citoyen a le droit de parler à l'Assemblée du peuple et faire des propositions. Peu de citoyens ont jamais réellement parlé à l'Assemblée, mais le droit de tout citoyen à ajouter de nouvelles informations ou

<sup>3.</sup> Le biographe et historien grec Plutarque a suggéré que la Cour populaire choisie au hasard avait donc l'autorité souveraine ultime, plutôt que l'Assemblée du peuple.

<sup>4.</sup> Il y avait, bien sûr des exceptions. Prenant le concept de "fonctionnaire" à l'extrême, certains responsables gouvernementaux, tels que les approbateurs qui ont régné sur l'authenticité des pièces d'argent utilisées dans le marché public (Agora) et au port (Piraeus) devaient être de réels esclaves (OBER 2008).

arguments était considéré comme fondamental.

Ce n'est pas la même chose que d'avoir un droit individuel de vote comptabilisé. Le vote d'un seul individu dans l'Assemblée du peuple à Athènes, comme dans les élections aujourd'hui, avait peu d'importance. Pour que le vote d'une personne puisse faire une différence, il faudrait qu'il y ait un lien que le vote de l'individu aurait cassé (ou créé). En l'effet, les votes sur la plupart des questions devant l'Assemblée populaire n'ont jamais été effectivement comptés. <sup>5</sup> Au lieu de cela, neuf citoyens choisis au hasard estimés simplement à main levée.

OBER a fait valoir que la capacité institutionnelle de la démocratie athénienne à exploiter la propagation de la connaissance latente et diffuse dans la population est un facteur critique qui lui permettait de s'épanouir (OBER 2008). La vraie signification de isegoria est l'occasion pour tout citoyen de donner des informations, plutôt que simplement un vote. Contrairement à une seule voix, un seul élément d'information a le sérieux potentiel de changer la décision finale. Isegoria n'était pas seulement un droit individuel, mais aussi un avantage pour la communauté. La polis serait probablement peu lésée si un individu ne pouvait pas voter, mais pouvait perdre beaucoup si un citoyen avec des informations cruciales ou des arguments pertinents se voyait refusé le droit de contribuer, et l'Assemblée du peuple prenait une mauvaise décision en conséquence. Isegoria protège ces "actes de parole" plutôt que le droit de vote.

### 1.2 La question de l'échelle

Comprendre que la démocratie athénienne était représentative — mais sous une forme très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui — nous conduit à une autre idée importante. La plupart des étudiants modernes de la démocratie rejettent le système athénien comme inapplicable aux États-nations modernes (ou même des villes) en raison de la question d'échelle. Certains affirment que la démocratie n'est tout simplement pas possible à grande échelle, tandis que d'autres tout simplement rédéfinissent la démocratie en remplaçant les systèmes électoraux modernes dans la définition originale. En fait, les Athéniens avaient résolu le problème d'échelle — le cœur du problème qui avait entravé des théoriciens de la démocratie et des praticiens pour les dernières centaines d'années.

Une population de 30 000 citovens peut paraître petite selon les normes modernes,

<sup>5.</sup> Les votes par scrutin secret à l'aide de disques de vote déposés dans les urnes de bronze *étaient* comptés dans la Cour populaire choisie au hasard et dans les groupes législatifs, ou dans des cas uniques dans l'Assemblée du peuple comme pour le bannissement ou lorsque le quorum était nécessaire.

mais elle est beaucoup trop grande pour la démocratie face-à-face "participative" à laquelle nous pensons aujourd'hui. Les Athéniens ont inventé un système de gouvernement qui fonctinnait à une plus grande échelle que le face-à-face, dans lequel les citoyens gouvernaient à travers des institutions représentatives. Cela s'appelait "démocratie".

Même l'Assemblée du peuple, comme il est indiqué ci-dessus, avait un caractère représentatif. Avec la compréhension moderne de la probabilité et de l'échantillonnage scientifique, nous savons qu'un échantillon représentatif n'a pas besoin de continuer à grandir proportionnellement à la croissance de la population échantillonnée. Un échantillon de 6 000 citoyens (typiques de l'Assemblée du peuple) pourrait représenter fidèlement une population de 300 000 000 aussi bien que 30 000.

Certains contestent mon affirmation que la démocratie athénienne était représentative. Certains ont soutenu que le tirage au sort était simplement un moyen efficace d'atteindre le principe de "gouverner et être gouverné à son tour" par rotation (MANIN 1997) ou peut-être en laissant le choix aux dieux. Cet argument affirme que les titulaires de charges n'étaient pas considérés comme des représentants des communautés, des classes ou des tribus d'où ils venaient (DOWLEN 2008). Certains éléments de preuve du contraire viennent du fait que chacune des 139 unités géographiques de l'Attique (villages et quartiers environnants d'Athènes, connus sous le nom de demes) avaient droit à un certain nombre de sièges au Conseil des 500, en proportion de leur population (HANSEN 1999).

On peut aussi faire valoir que les Athéniens, en dépit de leurs progrès étonnants en mathématiques, ne connaissaient pas les probabilités, et n'avaient pas de "théorie de la représentation" (PITKIN 1967). Mais ces coprs ne fonctionnaient efficacement qu'en tant que représentants de l'ensemble des citoyens. Comme le théoricien du tirage au sort SUTHERLAND l'a noté, tout cuisinier athénien savait qu'en donnant de la soupe une bonne sensation et une cuillerée d'échantillonnage, on obtenait une bonne idée de la qualité de la soupe dans son ensemble (SUTHERLAND 2008). Nous pouvons également noter que les Athéniens n'avaient pas encore de "théorie de la gravité", et allaient de l'avant et utilisaient la gravité dans des tâches quotidiennes de façons différentes.

Il y avait deux concepts qui étaient au cœur de la démocratie athénienne, et qui peuvent être profondément utiles aujourd'hui. La sélection aléatoire (tirage au sort) en était un. L'autre était de répartir les pouvoirs politiques parmi de *multiples* corps choisis au hasard avec des caractérisitiques différentes.

#### 1.3 Multiples corps

Dans la démocratie athénienne, la plupart des processus de décision étaient répartis entre des coprs distincts. Le Conseil des 500 fixait l'agenda, et préparait les décrets préliminaires et les résolutions à envisager par l'Assemblée, mais ne pouvait pas adopter les lois. Le passage d'un décret par l'Assemblée du peuple pouvait être renversé par un tribunal populaire, mais ces tribunaux ne pouvaient pas adopter les lois elles-mêmes.

Suite à la codification de 402 avant notre ère, l'Assemblée du peuple ne pouvait plus passer des lois. Au lieu de cela l'Assemblée pouvait seulement entamer le processus en appelant à la création de groupes législatifs choisis au hasard à usages simples, qui devaient passer de nouvelles lois. Comme le note HANSEN, c'était une réforme bénéfique, car "le double examen d'une proposition a permis la possibilité d'aboutir à une meilleure décision." Cela a également donné "du répit pour surmonter les effets de la psychose de masse tels qu'un orateur habile pourrait attiser dans une situation très tendue" (HANSEN 1999).

La séparation athénienne des pouvoirs entre plusieurs corps choisis au hasard et les participants eux-mêmes sélectionnés de l'Assemblée du peuple atteint trois objectifs importants que nos Parlements modernes élus ne font pas :

- 1. les corps législatifs étaient une représentation relativement descriptive de l'ensemble des citoyens;
- 2. ils étaient très résistants à la corruption et à une concentration excessive du pouvoir politique;
- 3. la possibilité de participer et de prendre des décisions a largement été étendue dans la population concernée.

Dans la section suivante, je vais discuter de propositions contemporaines pour donner au tirage au sort un rôle plus large au sein du gouvernement, en particulier dans la branche législative. Je vais faire valoir qu'elles ne répondent pas aux trois objectifs ci-dessus, principalement parce qu'elles proposent chacune seulement un corps tout-en-un choisi au hasard. Ensuite, je vais vous présenter un concept pour un processus législatif en utilisant plusieurs corps désignés. Les éléments de cette conception peuvent être appliqués à différents niveaux de gouvernement (local, régional, national, ou international), et avec différents degrés de saturation. Il peut être utilisé sur une base unique pour une seule loi, semblable à la tâche de l'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique, ou les citoyens tirés au hasard en groupes chargés de l'élaboration du budget de la banlieue de Sydney Canada Bay en Australie. Il peut être appliqué sur une base continue à un domaine de la législation. Ces coprs pourraient être particulièrement intéressants pour les législateurs élus qui

souhaitent éviter des décisions impopulaires, comme avec la Commission militaire de base de réalignement et de fermeture établie par le Congrès. Cette conception peut être appliquée pour remplacer une chambre dans un système bicaméral, tout en conservant une chambre élue. Il pourrait même être appliqué à l'exclusion des législateurs élus.

# 2 Propositions modernes de tirage au sort et leurs problèmes

#### 2.1 Propositions modernes de tirage au sort

Un certain nombre de défenseurs modernes de la démocratie délibérative ont proposé une variété de systèmes de tirage au sort. Bon nombre de ces propositions ont été pour des corps ponctuels ou consultatifs (DIENEL et RENN 1995); (DAHL 1989); (CROSBY et al. 1986); (FISHKIN 2009), tandis que d'autres ont proposé des systèmes pour institutionnaliser les corps délibérants choisis au hasard, souvent avec autorité de prise de décision réelle (BURNHEIM 1985); (CALLENBACH et PHILLIPS 1985); (GASTIL 2000); (CARSON et MARTIN 1999), (CARSON et HARTZ-KARP 2005); (GOLLOP 2007); (LEIB 2004); (O'LEARY 2006); (SUTHERLAND 2008); (ZAKARAS 2010). Tous ces plans visent à renforcer une véritable délibération, augmenter la représentation descriptive, <sup>6</sup> et réduire la corruption. Ils cherchent également à surmonter l'ignorance rationnelle de l'électeur, tout en reconnaissant que, dans la plupart des élections, la chance que son vote puisse réellement changer le résultat est si faible qu'il est irrationnel de consacrer du temps ou des efforts pour en apprendre plus sur les candidats ou les questions. <sup>7</sup>

La plupart de ces auteurs ont proposé des systèmes comprenant un seul corps choisi au hasard. <sup>8</sup> Il y a des exceptions. GASTIL et RICHARDS ont proposé un modèle de tirage au sort multi-corps utilisant jusqu'à cinq corps distincts, ajoutant des éléments de la délibération démocratique au processus actuel d'initiative référendaire

<sup>6.</sup> Le terme "représentation descriptive" désigne des représentants qui "ressemblent" à ceux qu'ils représentent. Je ne veux pas dire simplement la race ou le sexe, mais aussi des intérêts, des expériences de vie et des croyances comme celles qui sont représentées.

<sup>7.</sup> D'autres aspects psychologiques négatifs du vote aux élections de masse (CAPLAN 2007); (WESTEN 2007) sont également préoccupants, et peuvent être adressés par petit groupe de délibération

<sup>8.</sup> Je me réfère à des corps complètement séparés, plutôt qu'à un comité d'un corps plus grand. L'Assemblée citoyenne de la Colombie-Britannique, par exemple, a utilisé un processus de sélection aléatoire des comités au sein d'un ensemble plus vaste.(HERATH 2007)

dans divers États américains (Gastil et Richards 2012). Calvert et E. Warren préconisent plusieurs mini-publics pour une seule question (Calvert et E. Warren 2012), et Carson et Hartz-Karp discutent du concept de lien entre plus d'une méthode de délibération dans un système combiné, notant que la délibération démocrate "Luigi Bobbio, à une occasion, a suggéré la possibilité de convoquer deux [jury citoyens] sur le même sujet chaque jury ayant une composition différente — un pour les militants et un pour les citoyens choisis au hasard pour évaluer leurs résultats respectifs" (Carson et Hartz-Karp 2006).

Le livre de référence de Burnheim, *Is Democracy Possible*?, décrit un système qu'il appelle "demarchy", composé entièrement de corps choisis au hasard divisés par domaine fonctionnel (Burnheim 1985). Il propose également des "corps de niveau supérieur" disctincts qui superviseront et fourniront un cadre juridique pour les corps de prise de décision pour régler les différends. Ce concept de méta-corps législatif, qui ne déclenche ou ne prend de décisions politiques, est l'un des tremplins pour le modèle que je propose.

#### 2.2 Motivation pour participer

Tout système proposé qui nécessite une augmentation de la participation citoyenne, comme celle-ci, doit répondre à la question de savoir s'il y aurait une motivation suffisante dans de larges pans de la population pour participer. Après tout, seule une minorité de citoyens est prête à voter dans la plupart des élections américaines, et qui nécessitent peu de temps et un effort relativement minime. Les communautés de Nouvelle-Angleterre qui ont encore des réunions de la ville ne voient aussi qu'une fraction de leurs citoyens présents. Les usages en concurrence pour le temps personnel dans la société moderne, et le "manque d'attractivité" de la politique pour la plupart des gens, soulèvent de sérieuses questions quant à la viabilité d'une telle entreprise démocratique, en particulier celle centrée sur la délibération et une large participation (WARREN 1996). Même dans l'Athènes classique, la démocratie était une activité uniquement de la (relativement importante) partie des citoyens qui ont choisi de participer. L'objectif de ce plan est d'aller vers un meilleur Athènes, et d'inclure la population en général, plutôt que simplement ceux qui sont désireux de participer.

L'hypothèse (vérifiable) que je fais ici, est que la plupart des citoyens seraient prêts à participer pour une période de temps définie, avec une compensation appropriée, dans un processus en lequel ils croieraient que leur entrée importerait vraiment (à la différence des élections de masse). Ce processus démocratique n'aurait presque aucun rapport avec la "politique" que nous connaissons aujourd'hui. Alors que les

niveaux de satisfaction élevés rapportés par les participants dans les différents processus de délibération, tels que l'Assemblée des citoyens de Colombie-Britannique, ou les conférences de consensus danoises (FISCHER 2009), peuvent être trompeurs (puisque ceux-ci ont été choisis au hasard parmi ceux qui ont déjà dit qu'ils étaient intéressés), être l'un de ceux "sélectionné" a le potentiel pour surmonter le problème de l'"ignorance rationnelle" des élections de masse. Tout comme des jurés dans les systèmes de justice peuvent se plaindre de la nuisance de portion, ils prennent presque universellement leur travail au sérieux. En effet, de nombreux jurés s'en vont avec un sens aigu de la citoyenneté (MATTHEWS, HANCOCK et BRIGGS 2004). Le système décrit ci-dessous cherche également à accueillir différents niveaux de volonté pour consacrer du temps personnel à l'auto-gouvernance. La plus grande partie des participants serait commise un temps très limité — par exemple, pas plus d'une semaine.

#### 2.3 Cinq dilemnes de conception de tirage au sort

Toutes les propositions de tirage au sort d'un seul corps doivent faire face à cinq dilemmes — cinq paires d'objectifs opposés — qui ne peuvent être conciliés avec un seul type de corps.

- 1. Il y a un conflit entre la maximisation de la représentativité descriptive, par rapport à la maximisation de l'intérêt et l'engagement des membres d'un corps délibérant. Dans Deliberative Democracy in America: A Proposal for a Popular Branch of Government, Leib cherche à maximiser la représentativité descriptive et éviter le biais de "distorsion participative" en insistant sur le service obligatoire comme dans un jury ou projet (Leib 2004). D'autres mettent l'accent sur la garantie d'intérêt et de motivation. Leurs créations ont tendance à aller vers le bénévolat, ou une loterie de la volonté.
- 2. Il y a un conflit entre l'augmentation de la participation et la résistance à la corruption par le biais d'un mandat courte durée, par rapport à la maximisation de l'expertise ou de la familiarité des participants avec les questions examinées plusieurs fois ou répétées.
- 3. Il y a le conflit entre donner à chaque citoyen le droit à la parole (auto-sélection) offrant des articles de l'agenda, des informations et des arguments pour le processus délibératif (isegoria), contre le danger que l'auto-sélection des personnes les plus motivées à parler favorisera la domination par des intérêts particuliers et le détournement de l'intérêt commun.
- 4. Il y a un conflit entre le désir d'un corps diversifié qui s'engage dans la résolution de problèmes par la délibération active, contre l'évaluation personnelle

indépendante (la "délibération privée") qui exploite la "sagesse des foules" et évite les cascades d'information, qui peut fermer la connaissance privée. Il y a des recherches convaincantes montrant la valeur de la diversité cognitive pour la résolution de problèmes, mais aussi la valeur de l'évaluation indépendante, privée de l'information (PAGE 2007); (LANDEMORE 2012); (LORENZ, RAUHUT et Schweitzer 2011); (Surowiecki 2004). Les délibérations du groupe peuvent égalment souffrir du respect des élites (du groupe) ou de la solidarité de groupe, conduisant soit à un groupe de pensées ou à une polarisation (séparation en plusieurs sous-groupes antagonistes). (Sunstein 2006)

5. Enfin, il existe un conflit entre la maximisation du pouvoir démocratique en permettant à un corps délibérant d'établir son propre agenda, rédiger ses propres projets de loi, et de les voter, contre l'évitement de regroupement de questions, avec le vote-échange qui en résulte, ainsi que des décisions arbitraires résultant de la force de persuasion de quelques membres charismatiques non représentatifs (Sutherland 2008). Ces cinq dilemmes (et résolutions proposées) sont résumés dans le tableau 1 dans la section « Conclusion » page 24.

# 3 Une proposition pour un système législatif basé sur le tirage au sort

## 3.1 Aperçu

Cette proposition utilise une variété de corps, chacun avec des caractéristiques uniques (tels que la méthode de sélection, et la durée du mandat) qui sont optimisés pour la tâche de chaque corps. La proposition ci-dessous est complète — une sorte de "modèle de référence" tel que celui utilisé par les architectes. Dans les applications du monde réel, il est probable que certains corps décrits peuvent être utilisés, et d'autres pas. Par exemple, un gouvernement de la ville pourrait utiliser le Conseil du Règlement, la Commission d'Examen et les Jurys Politiques dans un domaine politique spécifique, mais garder le Groupe d'Intérêt, le Conseil de l'Agenda, et les fonctions du Conseil de Surveillance au sein de la ville existante.

## 3.2 Réglage de l'agenda (Conseil de l'Agenda et pétitions)

Un corps alloué appelé Conseil de l'Agenda aurait la responsabilité de fixer les ordres du jour des corps d'élaboration des politiques — mais pas pour le développe-

ment de projets de loi, ni leur vote, ou toute autre chose. C'est ce que j'appelle un corps méta-législatif, parce qu'il légifère sur la législation. Le système athénien n'avait pas complètement isolé l'établissement de l'élaboration de propositions de l'agenda, puisque le Conseil des 500 pouvait aussi jouer ce rôle-là. Toutefois, dans les cas où l'Assemblée du peuple avait entamé l'examen de certaines nouvelles législation, la tâche de rédaction incombait aux citoyens, avec la décision ultime revenant à un comité législatif imparti. L'affectation des tâches méta-législatives, à un corps distinct de la législation normale suit le principe de longue date de "poids et contre-poids", ou la séparation des pouvoirs tel que préconisée par les goûts de Montesquieu et Madison.

Ce corps peut être sélectionné en utilisant un système de loterie de volonté à deux vitesses, similaire à celle utilisée dans l'Assemblée des citoyens de Colombie-Britannique en 2003-4 (HERATH 2007). Un tel système de loterie à deux vitesses a également été utilisé à Athènes, où un groupe de 6 000 citoyens âgés de plus de 30 ans étaient choisis pour un mandat d'un an pour servir dans les tribunaux des personnes et des groupes législatifs, avec un sous-ensemble sélectionné par tirage au sort pour tout procès donné ou de droit.

Si plusieurs facteurs démographiques sont équilibrés en fonction de la diversité de la population générale, la sélection aléatoire aura également tendance à produire un corps qui ressemble étroitement à la population générale en termes d'autres caractéristiques, comme les attitudes politiques et les styles cognitifs.

Le Conseil de l'Agenda et son personnel sont en quête de problèmes nécessitant une attention particulière, plutôt que de simplement réagir aux médias ou à des pressions de groupes d'intérêt particulier. Par exemple, les USA font face maintenant à un peu discuté, mais incontestable, déficit d'infrastructure (transport, réseaux d'eau, etc) qui sans doute est ignoré par les élus parce que soulever la question ne garantie pas de réélection. L'objectif est d'établir un programme rationnel, plutôt que selon les préceptes d'impératifs électoraux.

Dans l'esprit de *isegoria*, il serait également souhaitable de disposer d'un autre moyen pour l'établissement du programme, ouvert à tous les citoyens. Par conséquent, personne ne serait autorisé à lancer une pétition pour forcer un sujet sur l'agenda. Établir des règles qui permettraient à tout citoyen de promouvoir l'agenda, mais qui n'encourageraient pas les intérêts particuliers à inonder l'ordre du jour, est un défi. Le seuil et les règles pour un tel effort de pétition ne devraient pas être pris par le Conseil de l'Agenda, car il pourrait être tenté de défendre ses prérogatives en établissant des barrières déraisonnables aux pétitions. Au lieu de cela, un corps distinct alloué appelé Conseil du Règlement (voir ci-dessous) s'acquitterait de cette tâche, d'adapter les règles au fil du temps en cherchant à optimiser *isegoria*, tout en

## 3.3 Élaboration des projets (Groupes d'Intérêt)

Une fois l'agenda est établi, il y aurait un appel aux volontaires pour servir dans un groupe d'intérêt, un groupe d'une dizaine de membres (pour faciliter la participation active). Les Groupes d'Intérêt génèreraient des propositions législatives, mais n'auraient pas le pouvoir de les adopter. À Athènes, les citoyens eux-mêmes sélectionnés (ho boulomenos) pouvaient proposer des lois ou des décrets, mais ceux-ci devaient généralement passer par de multiples corps auto-sélectionnés et alloués (l'Assemblée, le Conseil des 500 et le Groupe Législatif) avant l'adoption finale.

Il y avait autant de groupes d'intérêt sur un sujet donné que le nombre de bénévoles permettait d'en créer. Cela dérivait du, mais aussi modifiait le, principe de isegoria. Contrairement à Athènes, dans ce cas, la personne ne parle pas directement au corps de décision ultime. Cependant, la division en plusieurs petites unités désignant le montant de l'entrée qui serait beaucoup plus élevé, avec la possibilité pour tout participant à un comité d'affecter la législation finale. Les Groupes d'Intérêt au niveau local pourraient se rencontrer en personne le week-end ou le soir, mais, comme l'accès à Internet devient de plus en plus commun dans toute la société, beaucoup seraient susceptibles d'utiliser des outils de collaboration sur Internet qui permettraient aux membres de communiquer et de travailler sur les propositions de manière séquentielle, plutôt que de devoir coordonner des réunions.

Les Groupes d'Intérêt pourraient être formés à plus d'un titre. Certains Groupes d'Intérêt pourraient être auto-organisés par des personnes partageant les mêmes idées. Cela pourrait conduire à la génération de propositions extrêmes. Cependant, comme ces groupes sauraient qu'ils ne sont pas les décideurs finaux, ils auraient intérêt à tempérer leurs propositions afin de gagner l'approbation de la phase finale. Alternativement, les bénévoles pourraient être mélangés de façon aléatoire dans les Groupes d'Intérêt afin de promouvoir la diversité des perspectives et des styles cognitifs.

L'auto-sélection au niveau du Groupe d'Intérêt permet aux experts qui seraient inéligibles (en raison de leur apparence, classe, la personnalité, ou d'autres raisons) de contribuer à la gouvernance. Cela signifie également que les intérêts particuliers et les incapables auto-trompés pourraient participer. Même si un groupe d'une dizaine serait susceptible d'identifier et d'écarter les idées de "tarés", il est probable que certains Groupes d'Intérêt mettraient en avant des propositions législatives pauvres. C'est une des raisons pour lesquelles il est souhaitable d'avoir plusieurs Groupes d'Intérêt, et pourquoi les Groupes d'Intérêt auto-sélectionnés ne doivent pas prendre

de décisions ultimes. Certains d'entre eux pourraient faire l'impasse, ou se désintégrer en raison de défaillances de quorum. Dans la plupart des cas, cependant, plusieurs Groupes d'Intérêt produiraient des projets de propositions pour le prochain niveau de corps désigné — la Commission d'Examen.

#### 3.4 Examiner les projets de loi (Commissions d'Examen)

Il y aurait une Commission d'Examen unique pour chaque domaine d'action établi par le Conseil du Règlement. Le Conseil des 500 est l'analogue le plus proche d'Athènes. Les Commissions d'Examen remplissent la plupart des fonctions d'un corps législatif traditionnel, sauf l'initiation et l'adoption finale de la législation. Le processus de la Commission d'Examen serait très différent de celle d'un parlement élu. Le Conseil du Règlement pourrait établir un processus proche de celui de l'Assemblée des citoyens de Colombie-Britannique, avec une "phase d'apprentissage", une "phase de délibération", etc.

Bien que la compétence de chaque Commission d'Examen est beaucoup plus large que les Groupes d'Intérêt, elle est beaucoup plus étroite que les assemblées législatives existantes, ou les modèles de deuxième chambre de tirage au sort proposés, qui traitent de toutes les questions. Cela permet aux membres de développer une compréhension plus profonde dans une zone définie qu'il n'est possible dans une assemblée législative qui englobe tout. Dans les assemblées législatives traditionnelles, il n'y a généralement qu'une petite partie des membres — ceux qui servent pour un comité particulier — qui ont une chance de comprendre pleinement chaque projet de loi. La plupart des législateurs ne lisent même pas la majeure partie des projets de loi qu'ils votent. Ils votent inévitablement sur la base d'autres considérations, telles que le vote-échange ("Je vais voter pour votre route, si vous votez pour ma modification de subvention de l'éducation"), ou sur certaines heuristiques — généralement à l'instar de leurs camarades de parti qui servent pour un comité de projet de loi de référence. Ainsi, l'homogénéité de la législature dans son ensemble est aggravée en ayant seulement une petite fraction de l'ensemble de corps même en tentant de comprendre chaque projet de loi. Le concept de Commission d'Examen encourage chaque membre à chercher à comprendre chaque projet de loi, et élimine ou au moins réduit, le vote-échange ainsi que les jeux partisans.

Les Commissions d'Examen seraient choisies de la même manière que le Conseil de l'Agenda — une loterie de la volonté. Contrairement aux Groupes d'Intérêt, cependant, des volontaires pour la loterie de la Commission d'Examen ne choisiraient pas le sujet auquel ils seraient affiliés, afin d'éviter toute distorsion d'intérêt particulier.

Les Commissions d'Examen seraient plus importantes (en nombre) que les Groupes

d'Intérêt (peut-être 150 membres au niveau de l'État). Ils seraient raisonnablement rémunérés, et fournis en repas, garde d'enfants, et auraient un environnement de travail agréable.

Pour un état ou un organisme national, ces groupes seraient à temps plein, avec des termes de chevauchement de peut-être trois ans (pour se familiariser avec le sujet). Pour une mise en œuvre municipale, il pourrait être approprié de tenir des réunions le week-end ou le soir afin de ne pas interférer avec l'emploi normal. Ce corps serait beaucoup plus une description représentative que les Groupes d'Intérêt. La projection de membres potentiels devrait être minime (telle que la capacité à lire et à comprendre des documents d'information) afin de ne pas fausser indûment la représentativité du corps final.

La Commission d'Examen exercerait des activités législatives traditionnelles : la tenue d'audiences, en invitant et en écoutant les témoins experts, en utilisant le personnel professionnel pour la recherche et la rédaction, et modifiant ou en combinant des éléments des propositions soumises par les Groupes d'Intérêt afin de produire un projet de loi final. Les Commissions d'Examen pouraient également fixer des objectifs ou des critères de projets de lois définitifs et renvoyer les brouillons aux Groupe d'Intérêt pour la révision.

Les procédures utilisées par la Commission d'Examen exigent une conception soignée de manière à maximiser le problème potentiel de résolution et de réduire à la fois la pensée de groupe et la polarisation interne (SUNSTEIN 2005). Ces tendances psychologiques sont puissantes, mais peuvent être traitées avec une bonne conception (Manin 2005); (Fishkin 2009). Les éléments nécessaires aux niveaux micro et macro pour une véritable "délibération démocratique" méritent une étude intense (Gastil et Richards 2012). Ces éléments de conception pourraient inclure l'élaboration d'un ensemble de faits convenus comme une base de discussion. Trop souvent, les membres des groupes parlent simplement de leur passé parce que chacun a sa propre compréhension distincte des "faits". L'alternance entre orateur pour et contre pour tout amendement est préférable à un style de discussion où la persuasion de la majorité initiale domine. Les psychologues ont montré que les gens ont tendance à pencher vers le côté de la majorité apparente simplement par désir de s'intégrer dans — une sorte de lien social instinctif. Cela peut également conduire à une polarisation en sous-groupes qui s'éloignent de plus en plus que les membres adhèrent aux arguments qui soutiennent leur position initiale, et de rejeter les arguments qui ne soutiennent pas leur point de vue (Sunstein 2005). Pourtant, la communication entre les membres du groupe comprenant des informations à propos des niveaux de confiance des membres a montré une amélioration des décisions dans de nombreuses situations (KORIAT 2012). Comme la science de prise de décision en groupe avance,

les procédures des institutions démocratiques doivent être ajustées en conséquence.

### 3.5 Le vote sur les projets de loi (Jury Politique)

Un élément clé de cette proposition est que nous ne laissons pas les décisions finales sur la politique à un Groupe d'Intérêt ni à une Commission d'Examen. En raison du risque de pensée de groupe, ou d'une extrême polarisation d'une proposition soutenue par la majorité, les décisions finales sont prises par des corps distincts, appelés Jurys Politiques. Cette séparation permettrait également de réduire la probabilité de positions majoritaires extrêmement polarisées sortant de la Commission d'Examen, puisque les membres des Groupes d'Intérêt particuliers et des Commissions d'Examen devraient comprendre que les produits finaux doivent être en mesure de réussir l'examen devant le Jury Politique. Trouver un terrain d'entente et répondre aux besoins des perspectives minoritaires pourraient améliorer leurs chances de succès final.

Chaque Jury Politique votera sur un projet de loi, comme les groupes législatifs d'Athènes. Dans un état ou la mise en œuvre nationale, le service de jury serait théoriquement obligatoire, mais avec des excuses de difficultés raisonnables. Il est peu probable qu'une mise en œuvre rapide au niveau municipal aurait le pouvoir juridique de mandater le service, donc des moyens d'encourager la participation devraient être examinés. Nous avons peu ou pas de possibilités comparables pour l'engagement civique dans l'Amérique moderne, donc on ne peut que spéculer sur les taux de participation potentiels. Des durées de service courtes associées à la rémunération adéquate, et donc la représentativité descriptive. Un état ou un Jury Politique national devrait probablement avoir au moins 400 membres pour obtenir un échantillon représentatif. Un Jury Politique municipal serait probablement nettement plus petit, tout simplement pour des raisons financières.

Les membres du Jury Politique, comme les groupes législatifs et les tribunaux populaires d'Athènes, sont tout simplement à l'écoute de présentations, sans discussion, il serait logistiquement possible de créer des jurys beaucoup plus grand — des milliers — grâce à l'utilisation de l'Internet. Cependant, une raison impérieuse pour une taille plus modeste est le but de trouver le "sweet spot" (bon endroit — on dirait plutôt juste milieu) qui motive les participants à surmonter l'ignorance rationnelle de l'électeur et de fournir les efforts nécessaires pour porter un jugement considéré.

La tâche et les procédures du Jury Politique sont fondamentalement différentes de celles des Groupes d'Intérêt et des Commissions d'Examen. Comme les groupes législatifs et les tribunaux populaires d'Athènes, un Jury Politique assisterait à des présentations pour et contre le projet de loi, et sans débat plus approfondis, voterait

à bulletin secret. Cette procédure est destinée à profiter de la sagesse des foules décrites dans le livre de Surowiecki tout en évitant la dynamique de pensée de groupe et de polarisation qui peuvent survenir lorsque les participants s'engagent dans la discussion (Surowiecki 2004). Le rétrécissement de la tâche à l'écoute de présentations et de vote, et l'incitation de l'exercice du pouvoir réel, augmentera la volonté de participer et de représentativité ainsi descriptive.

Le scrutin secret permet également d'éviter les pressions sociales qui peuvent interférer avec la capacité de voter comme l'entendent les membres. Le vote secret réduit également le risque d'achat de voix. Des protections d'altération du jury seraient encore nécessaires, mais les corrupteurs potentiels sont moins tentés d'essayer d'acheter un vote quand il n'y a pas moyen de savoir si le vote a été livré.

Les membres du Jury Politique ne sont pas destinés à "représenter" les constituants géographiques (comme dans un système électoral), ni les constituants particuliers (par exemple basés sur la démographie ou les opinions politiques). Le concept traditionnel de la responsabilité des représentants ne s'applique tout simplement pas. Cela peut sembler étrange au premier abord, mais une fois que l'analogie du jury est bien comprise, cela devient évident. Nous nous attendons à ce que des jurés d'une race particulière, par exemple, demande justice, plutôt que d'être "responsable" pour les citoyens de leur race. Chaque membre d'un Jury Politique est invité à voter pour ce qu'il pense être le meilleur, avec le résultat net en miroir de ce que la communauté dans son ensemble pourraient décider si elle disposait de l'information et du temps pour réfléchir. L'expérience avec les sondages délibératifs ménée par FISHKIN, dans laquelle les membres de la communauté choisis au hasard sont invités à prendre des décisions sur des questions de politique publique, suggèrent que ces groupes représentatifs peuvent être plus en mesure de favoriser le long terme et les intérêts communautaires au lieu de l'intérêt égocentrique et les représentants élus (FISHKIN 2009). Même si aucun élu n'était corrompu ou égoïste, la dynamique de réélection peut les pousser à prendre des décisions "populaires" qu'ils croient que leur circonscription, myope ou égoïste, mal informée favoriserait, plutôt que des décisions qui pourraient être véritablement dans leur intérêt à long terme de constituants.

Pour améliorer cette promotion du bien commun, la recherche sur les effets d'amorçage (AQUINO et al. 2009) suggère qu'il pourrait également être bénéfique d'avoir des membres qui en font une promesse, similaire au serment d'Athènes Heliastic, qu'ils voteront de façon impartiale selon ce que leur conscience leur suggère qui soit le plus juste et le meilleur pour la communauté. Mais même si nous supposons que la plupart des membres d'un corps choisi au hasard ignorent le bien commun (ou l'on suppose que la notion même de bien commun est un vain mythe), et au lieu de cela votent selon les intérêts égoïstes, au pire, nous arrivons au résultat idéal

envisagé par la démocratie libérale contradictoire, qui est de trouver la préférence de la majorité des intérêts concurrents.

#### 3.6 Fixer les règles de la procédure (Conseil du Règlement)

Le comité des règles d'une législature traditionnellement élue a un conflit d'intérêt intégré, où la partie qui contrôle et adapte les règles ou leur interprétation, à favoriser le parti au pouvoir et l'atteinte d'objectifs législatifs. Pour résoudre ce problème, je propose la création d'un Conseil du Règlement imparti, de forme semblable au Conseil de l'Agenda. Le Conseil du Règlement établirait des règles et des procédures pour tous les autres Groupes et Conseils, tels que le processus de loterie, les exigences de quorum, des moyens pour solliciter des témoignages d'experts, les procédures qui seront utilisées dans la délibération, etc. Les membres auraient des durées limitées et ne pourraient pas connaître la façon dont les règles pourraient blesser ou aider n'importe quel morceau particulier de la législation future. Leur intérêt naturel serait d'assurer le plus beau et le meilleur fonctionnement de tous les corps. Il pourrait être opportun de limiter la loterie pour ce Conseil particulier à ceux qui ont déjà servi dans un autre corps désigné, afin qu'ils comprennent les dynamiques à l'œuvre.

## 3.7 L'application des règles (Conseil de Surveillance)

Qui présente les arguments pour et contre à des Jurys Politique, et comment décident-ils de faire exactement ce qu'inclut le contenu, dans le but de donner une présentation "équilibrée"? Même le charisme relatif, l'apparence ou le statut social des différents intervenants peuvent être importants. Une approche possible est d'avoir le même personnel qui présente à la fois les arguments pro et anti fabriqués par les membres des Groupes d'Intérêt et des Commissions d'Examen, qui tombent de chaque côté de la fracture pro anti. Toutefois, cela laisse le Jury Politique en danger d'être piloté par la bureaucratie promouvant ses propres intérêts — un problème commun avec les corps élus. Beaucoup de législatures d'État et nationales tentent de résoudre ce problème en permettant à chaque législateur d'engager leur propre personnel. Toutefois, ce personnel individualisé finit souvent par passer une quantité excessive de temps sur des préoccupations de la réélection, tels que les relations publiques et le service des constituants, plutôt que sur la politique.

Au lieu de cela, je propose la création d'un Conseil de Surveillance, désigné par le sort, qui porte exclusivement sur la performance du personnel et de l'équité, plutôt que les questions de politique elles-mêmes. En plus d'évaluer la performance générale de l'équipe, ils se prononceraient sur les plaintes concernant des présentations biaisées

ou injustes données par le personnel. Ils devraient probablement avoir le pouvoir d'embaucher et de licencier du personnel au service des autres corps de tirage au sort.

Au niveau national ou régional, il pourrait être approprié d'avoir trois conseils méta-législatifs distincts — le Conseil de l'Agenda fixant l'agenda des questions à traiter et établissant des Groupes d'Intérêt, le Conseil du Règlement établissant les règles et procédures du bon déroulement de délibération, et le Conseil de Surveillance supervisant le personnel de tous les corps issus du tirage au sort, et peut-être celui qui supervise la performance de l'exécutif dans l'application des lois. Pour une municipalité, un unique conseil méta-législatif semble approprié; avec la tâche limitée d'assurer que le processus de constitution des corps par tirage au sort soit bon et que le personnel fournissent des présentations équilibrées.

#### 4 Conclusion

Les principes et les pratiques de la démocratie athénienne classique constituent un point de départ pour la conception d'une démocratie moderne, qui peut être adaptée à n'importe quelle taille. Le modèle présenté ici répond aux principes de l'égalité politique des Athéniens (isonomia) et la liberté de s'exprimer et de contribuer au processus de prise de décision démocratique (isegoria). Il s'appuie sur la pratique athénienne par tirage au sort, en fournissant un système de freins et de contrepoids. Enfin, ce modèle permet de résoudre les cinq dilemmes des objectifs contradictoires, évoqués ci-dessus (voir le tableau 1).

Ce modèle de tirage au sort est évolutif à partir d'une municipalité à un état, au niveau national ou international. Les domaines de compétences sont flexibles sans fin, des décisions relativement mineures jusqu'à et y compris les tâches législatives, à l'exclusion des élections. Évidement, il est à la fois pratique et prudent de commencer à une petite échelle, et avec un mandat limité. Ainsi, un accent initial sur les adoptions municipales fait sens, comme cela s'est prouduit avec le Canada Bay en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie en 2012 (THOMPSON 2012). Des situations où les élus actuels sont réticents à prendre des décisions politiques impopulaires (politique no-win), et pourraient être disposés à les transférer à des corps de citoyens désignés, sont particulièrement plausibles pour l'adoption anticipée.

Ce modèle peut être mis en oeuvre de multiples façons, allant de petits changements progressifs à des réformes fondamentales. Par exemple, les éléments du modèle pourraient être utilisés pour :

1. Face à une loi — comme avec l'Assemblée de citoyens de Colombie-Britannique

- 2. Faire toutes les lois au sein d'une zone d'émission par exemple, une zone où les législateurs ont un conflit d'intérêt, tels que le redécoupage ou application de règles d'éthique.
- 3. Améliorer la qualité de délibération d'une initiative et le processus de référendum (GASTIL et RICHARDS 2012) par exemple, dans le processus d'examen des initiatives dans l'Oregon.
- 4. Remplacer une chambre élue dans un parlement bicaméral
- 5. Effectuer l'ensemble du processus législatif à la place d'une assemblée législative élue.

C'est mon espoir que cette "conception de référence" puisse servir de base conceptuelle pour l'élaboration de propositions concrètes, que pourraient retenir une chambre législative élue et seraient donc plus facile à mettre en oeuvre, mais qui bénéficieraient des nombreux avantages de ce modèle. On se demande ce qui aurait pu avoir lieu si cette vision concurrente de la démocratie avait été largement connue par les Égyptiens pendant le Printemps Arabe. L'ironie de la militante démocratique Dalia ZIADA demandant un boycott d'une élection, en raison de l'absence d'un candidat accpetable (ZIADA 2013), ramène aux limites du modèle de démocratie électorale. La démocratie peut-être mieux sans élections.

### Références

AQUINO, Karl et al. (2009). « Testing a social-cognitive model of moral behavior : The interactive influence of situations and moral identity centrality ». In : *Journal of Personality and Social Psychology* 97.1.

BRYAN, Frank (2003). Real Democracy: The New England Town Meeting and How It Works. Chicago: University of Chicago Press.

Burnheim, John (1985). Is Democracy Possible? Berkeley: University of California Press.

Callenbach, Ernest et Michael Phillips (1985). A Citizen Legislature. Berkeley: Banyan Tree Books.

Calvert, Aubin et Mark E. Warren (2012). « Deliberative Democracy and Framing Effects: Why Frames are a Problem and How Deliberative Minipublics Might Overcome Them ». In: Kimmo Grönlund, André Bächtiger, and Maija Setälä, ECPR Press.

- Caplan, Bryan (2007). « The Myth of the Rational Voter Why Democracies Choose Bad Policies ». In: The Myth of the Rational Voter Why Democracies Choose Bad Policies. The Myth of the Rational Voter Why Democracies Choose Bad Policies. Princeton: Princeton University Press. Chap. introduction.
- Carson, Lyn et Janette Hartz-Karp (2005). « The deliberative democracy handbook : strategies for effective civic engagement in the twenty-first century ». In : Gastil, John et Peter Levine. The deliberative democracy handbook : strategies for effective civic engagement in the twenty-first century. The deliberative democracy handbook : strategies for effective civic engagement in the twenty-first century. San Francisco : Jossey-Bass. Chap. 8.
- (2006). « Improving Public Deliberative Practice: A Comparative Analysis of Two Italian Citizens' Jury Projects in 2006 ». In: Journal of Public Deliberation 2.1.
- Carson, Lyn et Brian Martin (1999). Random selection in politics. Westport: Praeger Publisher.
- CROSBY et al. (1986). « Citizens Panels : A New Approach to Citizen Participation ». In : Public Administration Review 46.2.
- Dahl, Robert A. (1970). After the revolution? Authority in a good society. New Haven: Yale University Press.
- (1989). Democracy and its Critics. New Heaven: Yale University Press.
- DIENEL, Peter C. et Ortwin RENN (1995). « Fairness and Competence in Citizen Participation: Technology, Risk, and Society ». In: Fairness and Competence in Citizen Participation: Technology, Risk, and Society. T. 10. Springer.
- DOWLEN, Oliver (2008). The Political Potential of Sortition: A Study of the Random Selection of Citizens for Public Office. Charlottesville: Imprint Academic.
- FISCHER, Frank (2009). Democracy and Expertise: Reorienting Policy Inquiry. Oxford: Oxford University Press.
- FISHKIN, James S. (2009). When the People Speak: Deliberative Democracy and Public Consultation. Oxford: Oxford University Press.
- Gastil, John (2000). By Popular Demand: Revitalizing Representative Democracy through Deliberative Elections. Berkeley: University of California Press.
- Gastil, John et Robert Richards (2012). « Making Direct Democracy Deliberative through Random Assemblies ». In: *The annual meeting of the American Sociological Association*. Denver: American Sociological Association.
- Gollop, Leigh (2007). « Releasing Democracy : giving real power to the people ». In : The Flinders Journal of History and Politics 24.
- Hansen, Mogens H. (1999). Athenian Democracy in the Age of Demosthenes. OK: University of Oklahoma Press.

- HERATH, R. B. (2007). Real Power to the People: A Novel Appoach to Electoral Reform in British Columbia. Lanham: University Press of America.
- KORIAT, Asher (2012). « Releasing Democracy : giving real power to the people ». In : American Association for the Advancement of Science.
- LANDEMORE, Helene (2012). « Why the Many Are Smarter than the Few and Why It Matters ». In: *Journal of Public Deliberation* 8.
- Leib, Ethan (2004). Deliberative Democracy in America: A Proposal for a Popular Branch of Government. University Park: Penn State Press.
- LORENZ, Jan, Heiko RAUHUT et Frank Schweitzer (2011). « How Social Influence Can Undermine the Wisdom of Crowd Effect ». In: *Proceedings of the National Academy of Sciences*. Sous la dir. de Burton H. SINGER. T. 108. 22.
- Manin, Bernard (1997). The Principles of Representative Government. Cambridge: Cambridge University Press.
- (2005). « Democratic Deliberation : Why We Should Promote Debate Rather ». In : *The Program in Ethics and Public Affairs*. pup.
- MATTHEWS, Roger, Lynn HANCOCK et Daniel BRIGGS (2004). Juror's perceptions, understanding, confidence and satisfation in the jury system: a study in six courts. Rapp. tech. London: Centre for Criminology Middlesex University.
- OBER, Josiah (2007). « What the Ancient Greeks Can Tell Us About Democracy ». In: Reviews in Political Science.
- (2008). Democracy and Knowledge: Innovation and Learning in Classical Athens. Princeton: Princeton University Press.
- O'LEARY, Kevin (2006). Saving Democracy A Plan for Real Representation in America. Stanford: Stanford University Press.
- PAGE, Scott E. (2007). « The Difference : How The Power of Diversity Creates Better Groups, Firms, Schools, and Societies ». In : *Journal of Economic Literature*.
- PITKIN, Hanna Fenichel (1967). The Concept of Representation. Berkeley: University of California Press.
- Sunstein, Cass R. (2005). Why Societies Need Dissent. Cambridge: Harvard University Press.
- (2006). *Infotopia*. New York: Oxford University Press.
- SUROWIECKI, James (2004). The Wisdom of Crowds: Why the Many are Smarter Than the Few and how Collective Wisdom Shapes Business, Economies, Societies, and Nations. Doubleday.
- SUTHERLAND, Keith (2008). A People's Parliament: a (revised) blueprint for a very English revolution. Charlottesville: Imprint Academic.
- THOMPSON, Nivek (2012). « Participatory budgeting the Australian way ». In: 8.

- WARREN, Mark E. (1996). « What Should We Expect from More Democracy? Radically democratic Responses to Politics ». In: *Political Theory* 24.2.
- WESTEN, Drew (2007). The Political Brain: The Role of Emotion in Deciding the Fate of the Nation. Charlottesville: Public Affairs.
- Woodruff, Paul (2005). First Democracy: The Challenge of an Ancient Idea. New York: Oxford University Press.
- Zakaras, Alex (2010). « Lot and Democratic Representation : A Modest Proposal ». In : *Blackwell Publishing* 17.3.
- ZIADA, Dalia (2013). Egyptian Protestor: Candidates Don't Represent Me. URL: http://www.npr.org/2012/06/15/155135347/egyptian-protestor-candidates-dont-represent-me.

Table 1 – Résolution des dilemmes par utilisation de multiples corps tirés au sort

Premier objectif	Objectif en conflit	Résolution
maximiser la représentativité descriptive	maximiser l'intérêt et l'engagement des membres d'un corps délibérant	les Jurys Politique maximisent la représentativité descriptive, tandis que les Conseils et les Groupes assurent l'engagement
rotation fréquente, pour élargir la participation et augmenter la résistance à la corruption	mandats plus longs, afin de maximiser la familiarité des participants avec les questions à l'étude	les Jurys Politique ont une rotation fréquente et une large participation, tandis que les Conseils et les Groupes permettent le développement des
droit garanti à chaque citoyen de participer	éviter la domination par des intérêts particuliers en raison de l'auto-sélection	compétences les Groupes d'Intérêt et pétitions permettent à tout citoyen de contribuer, pendant que les Comissions d'Examen, et, finalement les Jurys Politique protègent contre la distorsion de la participation
maximiser la capacité de résolution de problèmes par la discussion et le débat interne	éviter la polarisation et la pensée de groupe	Conseils et Groupes promeuvent et prennent la résolution de problèmes alors que les Jurys Politique protègent à la fois contre la polarisation et la pensée de groupe
maximiser le pouvoir démocratique en ayant un corps délibérant avec de larges pouvoirs pour fixer son propre agenda, rédiger ses propres projets de loi et voter pour ou contre	éviter les décisions arbitraires qui sont trop sensibles aux inclinations de quelques membres charismatiques non représentatifs dans un corps alloué	les Conseils permettent un contrôle démocratique de l'agenda alors que les Jurys Politique protègent contre l'influence extrême des individus puissants